

## » SUAP-FM-13

## Kit AES



### Définition / Description

Un Accident d'Exposition au Sang (AES) résulte de toute exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou de tout contact sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang. Le kit AES permet de faire face immédiatement à cette situation.



Composition du kit :

- 1 flacon de DAKIN® 50ml.
- 1 flacon de sérum physiologique 100ml (MINIVERSOL®).
- 2 sachets de 5 compresses stériles.
- 1 fiche réflexe.
- 1 fiche individuelle de renseignements.
- 1 fiche inventaire.
- 1 étiquette d'identification du kit AES.

On trouve 1 Kit AES dans toutes les VSAV et VSM du département.



### Indications

Ce kit est indiqué pour toute :

- piqûre, coupure avec du matériel souillé par du sang.
- projection de sang ou de liquide biologique sanglant sur une peau lésée ou sur les muqueuses (bouche et yeux).



## -Utilisation

Dans ces situations il faut :

- Arrêter le geste en cours.
- Se munir du kit AES et respecter la fiche réflexe intégrée dans le kit.

### • En cas de piqûre ou coupure :

- Ne pas faire saigner.
- Nettoyer soigneusement la zone lésée à l'eau et au savon.
- Rincer abondamment.
- Pendant 5 minutes minimum :  
Tremper la plaie dans le DAKIN ou réaliser un pansement imbibé de DAKIN à l'aide des compresses.

### • En cas de projection sur peau lésée ou muqueuses (bouche et yeux) :

Si nécessaire, enlever les lentilles :

- Jeter les souples ou laver et désinfecter les lentilles rigides avec les produits d'entretien habituels.

Pendant 5 minutes :

- Rincer abondamment l'œil ou la muqueuse au sérum physiologique (Miniversol®) ou à l'eau claire.
- Se rendre dans les 4 heures dans un service d'urgences hospitalières pour une consultation médicale.
- Faire une déclaration d'accident de service dans les 48 h en joignant le certificat initial d'accident de travail délivré par le service d'urgences.
- Contacter rapidement le médecin d'astreinte départementale par le biais de l'Officier Santé CODIS ou le chef de salle CODIS la nuit (19h-7h) en précisant :
  - L'identité et les coordonnées téléphoniques de la personne exposée.
  - L'identité de la victime « source » ainsi que l'établissement d'hospitalisation.
- Remplir la fiche individuelle de renseignements et la retourner rapidement sous pli cacheté au Pôle Santé.



## -Risques et contraintes

Ne pas respecter la conduite à tenir en cas d'AES expose à un risque de contamination



## -Entretien / Maintenance

Les composants du kit sont à usage unique aussi, après utilisation ils doivent être éliminés dans le circuit des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (DASRIA).

Le renouvellement du kit AES (après utilisation ou péremption) se fait auprès de la pharmacie (préciser le n° d'intervention).